

FICHE DE POSTE N°16 MCFA – VT 50%

Intitulé du poste : **Maître de Conférence Associé des ENSA**

Groupe de disciplines : VT (Villes et Territoires)

Disciplines : GP (Géographie et Paysage)

Catégorie statutaire : A

Corps : **Maître de Conférence Associé des ENSA (MCA)**

Temps: **Mi-temps (160h) - 1 an**

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur**

Emploi(s) Type : **Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
École nationale supérieure d'architecture de : Paris- la Villette
Adresse : 144, avenue de Flandre - 75019 Paris

Missions et activités principales

L'ENSAPLV recrute un(e) enseignant(e) chercheur(e) pour le séminaire « Habitat et ville durable » de son cycle Master

Présentation sommaire de la nouvelle organisation pédagogique par Domaines d'études.

Dans le cycle master, l'enseignement prend place au sein de cinq domaines d'études, lieux privilégiés de rencontres et de travail des enseignements de projet comme de séminaire, permettant la thématisation des enseignements et visant à construire du dialogue, du débat, des échanges.

Liste des Domaines d'études

- Arts et scénographies (AS)
- Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA)
- Habiter les mondes urbains (HMU)
- Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM)
- Milieux – Territoires – Paysages (MTP)

Charges pédagogiques :

L'enseignant(e) recruté(e) aura à assurer 160 heures d'enseignement durant l'année universitaire 2019-2020 dans le cadre du séminaire « Habitat et ville durable, pour une approche critique de la fabrique urbaine » du second cycle de formation Master de l'ENSAPLV.

Ce séminaire questionne les enjeux environnementaux et de transition écologique de la fabrique de la ville et de la production de l'habitat. Il s'intéresse aux approches théoriques et conceptuelles des acteurs de l'architecture et de l'urbanisme et interroge le renouvellement des pratiques professionnelles dans le contexte contemporain. Tout au long des semestres d'enseignement (S7, S8, et S9), l'équipe enseignante accompagne les étudiants dans la définition de leur sujet de recherche et dans la production de leur mémoire de master. Par ailleurs, un dispositif pédagogique spécifique (en semestre 8 et 9) permet aux étudiants de coproduire un *abécédaire critique et raisonné de la ville durable*, de discuter l'état des savoirs et de questionner experts et chercheurs.

Dans ce cadre, l'enseignant(e) devra participer aux différentes activités pédagogiques de l'équipe en se consacrant plus spécifiquement à l'encadrement des mémoires (S8 et S9) et aux activités de suivi à distance des étudiants en mobilité sortante (S7 et S8).

Une connaissance des modalités de production de la fabrique de la ville et de l'habitat dans le contexte français et européen est essentielle, ainsi qu'une maîtrise des enjeux du verdissement de l'action publique territoriale française et d'une approche critique de la transition écologique.

Charges scientifiques :

Participations attendues aux activités du département recherche : séminaires, conférence, réponse aux appels d'offre de recherche en lien avec une des 6 équipes de l'ENSAPLV.

Autres tâches :

Implication dans les dynamiques en cours du domaine d'étude « Habiter les mondes urbains », participation à des jurys croisés séminaires – groupes de projet, participation à la vie pédagogique de l'école (sélection des primo entrants, jurys, etc.).

Compétences principales mises en œuvre :**Compétences techniques :****Titres ou diplômes requis :**

Architecte et/ou Doctorat (voir conditions de recrutement des Maîtres de conférence Associés).

Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :

Titres ou diplômes souhaités :

Doctorant en urbanisme et aménagement soutenu ou proche de la soutenance

Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)

L'agent doit avoir une expérience d'enseignement et une compétence confirmée dans la recherche en Etudes Urbaines.

Il doit avoir une bonne pratique de l'encadrement d'étudiants.

Une maîtrise des politiques de l'habitat est souhaitée

Savoir-être (compétences comportementales) :**Environnement professionnel :****Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

L'ENSA de Paris La Villette forme des architectes dans le cadre des cursus mis en place par la réforme LMD, tout en veillant à ce que l'enseignement dispensé soit à la fois professionnel et supérieur, en intégrant des approches pluridisciplinaires, une ouverture sur le monde et une formation bi-cursus ingénieur-architecte / architecte-ingénieur. Les formations qu'elle propose s'appuient pour partie sur les travaux de recherche développés dans le cadre de son département recherche qui regroupe six équipes pluridisciplinaires et s'ouvrent sur diverses formations post Master qualifiantes : formation à l'HMONP, préparation au concours d'AUE, formations à des DPEA, formation à un DSA et formations doctorales.

L'ENSAPLV est la plus importante école par le nombre de ses effectifs, avec 2174 inscrits en 2014 –2015.

L'enseignement y revêt diverses caractéristiques :

- 1/ il y est transdisciplinaire : tout en ayant pour centre l'apprentissage du projet architectural, urbain et de paysage, les enseignements dits « pour l'architecture » sont à la fois présents dans cet apprentissage et non subordonnés à lui afin de se situer au niveau universitaire le plus élevé ; depuis sa fondation, l'ENSAPLV favorise la coprésence de nombreuses disciplines dont elle encourage le travail conjoint autour de l'exercice du projet ;
- 2/ il est dispensé dans des cours, des groupes de projet, des TP et des TD ;
- 3/ il s'emploie à couvrir et à précéder la demande sociale concernant l'aménagement de l'espace architectural, des paysages et du territoire ;
- 4/ il se veut divers et non inféodé à telle ou telle doctrine ;
- 5/ il cherche en permanence à se réorienter en se confrontant à d'autres disciplines et d'autres pratiques artistiques, sociales, etc ;
- 6/ il propose une progressivité dans le 1^{er} cycle Licence, une large autonomie de choix aux étudiants dans le 2^e cycle Master à travers l'existence de six thèmes d'approfondissement, et la possibilité de poursuivre au sein de l'Ecole une HMONP, un doctorat ou des enseignements spécialisés (DSA, DPEA) ;
- 7/ il est dispensé par des enseignants titulaires et contractuels à qui il est demandé d'enseigner simultanément dans les 1^{er} cycle Licence et 2^e cycle Master ;
- 8/ il se place dans une perspective internationale : mobilités étudiante et enseignante dans 99 écoles dans le monde ; participation à des ateliers internationaux ponctuels ou intégrés au cursus et à des programmes financés par l'Europe.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

Plus de soixante chercheurs et une quarantaine de doctorants se répartissent dans 6 unités de recherche intégrées à des UMR CNRS :

- l'équipe Architecture, Milieu et Paysage (AMP – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Architecture Anthropologie (LAA – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Espaces Travail (LET – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC- UMR MAP 3495) ;
- l'équipe Architecture, Histoire, techniques, Territoires, environnements et patrimoines (AHTTEP - UMR AUSSER 3329).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école
Liaisons fonctionnelles : Direction des études

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Composition du dossier de candidature

- Formulaire de candidature, avec coordonnées téléphoniques et mail où le candidat peut être joint rapidement ;
- Note d'intention pédagogique (trois pages dactylographiées maximum), tenant compte du programme pédagogique de l'école ;
- Curriculum vitæ détaillé. Le candidat s'attachera à présenter plus particulièrement son expérience dans l'enseignement.
- Travaux, ouvrages, articles, réalisations et référence des publications, s'il y a lieu.
- Copie des diplômes ou titres (*décret n°93-368 du 12 mars 1993*) (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté) ;
- Copie de la carte d'identité ;
- **Pour les postes à temps partiel**, Justifier d'une activité principale par ailleurs. Celle-ci doit engendrer un revenu minimum annuel de 10 500€. Pièces à fournir : extrait de compte de résultat ou avis d'imposition ou bulletins de salaires.

CALENDRIER

- date limite de réception des candidatures : **29 septembre 2019**
- les candidats invités à l'entretien seront avertis par téléphone ou par mail (coordonnées demandées ci-dessus) au **plus tard le : 01 octobre 2019**
- audition des candidats par la commission de recrutement prévue le : **Voir sur le site démarches simplifiées.**

Envois des candidatures :

Dépôt des candidatures sur la plate-forme Démarches simplifiées

Lien internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/poste-n-16-mcfa-vt-50>

Le contenu du dossier de candidature est précisé sur la plate-forme démarches simplifiées

Date de mise à jour de la fiche de poste : **septembre 2019**

CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES DE CONFÉRENCE ASSOCIÉS

PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À TEMPS PLEIN

Art. 1er. – Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

- 1- Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;
- 2- Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1o de l'article 31 du décret no 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1o de l'article 48 du même décret ;
- 3- Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret no 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À MI-TEMPS

Art. 7. – Des personnalités françaises ou étrangères peuvent être recrutées dans les écoles nationales supérieures d'architecture en qualité de professeur ou de maître de conférences associé à mi-temps, lorsqu'elles remplissent l'une des conditions fixées à l'article 1er et exercent une activité professionnelle principale hors enseignement.